


<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	<div style="text-align: center;">  <p>COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 N°2024 - 48</p> </div>
<p>Nombre de conseillers Présents : 15 Absents : 4 Excusés avec pouvoir : 4 Votants : 14 1 abstention</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p>
<p>Date de convocation 11/10/2024 Objet : RIFSEEP – IFSE ET CIA – Modification cadre emplois administratifs</p>	<p>Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault, Romain Grillot. Excusés avec pouvoir : Marie-Thérèse Villecourt (a donné procuration à Morgan MICHALET) ; Brigitte Sève (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Cindy Rochereau (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Emmanuel PETAT (a donné procuration à Sandrine BRICOURT).</p> <p>Secrétaire de séance : Josiane Charmont</p> <p>Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations précédentes des 22 juin 2016, 6 octobre 2017 et 12 octobre 2018 sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et sur le CIA (complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir).</p> <p>Il rappelle que les bénéficiaires sont les agents des cadres d'emplois des adjoints administratifs, techniques, d'animation, agent de maîtrise, animateur et ATSEM, que cette prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux contractuels de droit public remplaçant des agents administratifs, d'animation et Atsems, adjoints techniques et agents de maîtrises, techniciens et aux contractuels quels que soient leurs postes.</p> <p>M. le Maire rappelle que le versement des primes et indemnités était jusqu'à ce jour maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, les congés graves ou longues maladies, les accidents de service et maladies professionnelles et des maladies ordinaires.</p> <p>Il informe le conseil municipal qu'en raison du recrutement d'un nouvel agent administratif en vue de remplacer la secrétaire générale de mairie en place, et des nouvelles dispositions de l'Etat relatives au poste de secrétaire générale de mairie, un poste de rédacteur a été créé. Les primes IFSE et CIA relatives à cette emploi doivent être également mises en place.</p> <p>M. le Maire rappelle que, en raison de la modification du tableau des emplois communaux, les cadres d'emplois ont été modifiés entraînant l'ajout ou la suppression de poste.</p>

GROUPE		Montant de l'IFSEE	Complément Indemnitaire Annuel
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	2 529.70 €	255 €
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2 177.43 €	220 €
	Adjoint d'animation	2 640.00 €	220 €
	Animateur contractuel sous contrat de 3 ans	1 283.28 €	128.28 €
	Adjoint d'animation contractuel	1 000 €	100 €
Atsem	Atsem principal 1 ^{ère} classe	2 336.04 €	250 €
Administratif	Rédacteur	9 480 €	600 €
	Secrétaire général de mairie	5 084.05 €	510 €
	Rédacteur et/ou Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	4 406.96 €	445 €
	Adjointe administratif principal 2 ^{ème} classe		
Technique	Agent de maîtrise principal	2 435.76 €	250 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	2 151.72 €	220 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	241.56 €	50 €
	Adjoints techniques	2015.00 €	201.50 €
	Adjoint technique contractuel	1 000 €	100 €
<p>Le Conseil à l'unanimité des membres présents moins une abstention :</p> <p>DECIDE :</p> <p>Article 1^{er} : De modifier le versement des primes et indemnités lors des maladies ordinaires en maintenant pendant 90 jours son attribution complète, puis au 91^{ème} jour (passage à demi-traitement) les primes et indemnités seront suspendues jusqu'à la reprise totale de l'agent sur son activité.</p>			

GROUPE		Montant de l'IFSEE	Complément Indemnitaire Annuel
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	2 529.70 €	255 €
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2 177.43 €	220 €
	Adjoint d'animation	2 640.00 €	220 €
	Animateur contractuel sous contrat de 3 ans	1 283.28 €	128.32 €
	Adjoint d'animation contractuel	1 000 €	100 €
Atsem	Atsem principal 1 ^{ère} classe	2 336.04 €	250 €
Administratif	Rédacteur	9 480 €	600 €
	Secrétaire général de mairie : Rédacteur /ou	5084.05 €	510 €
	Adjointe administratif principal 1 ^{ère} classe	4 406.96 €	445 €
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		
Technique	Agent de maîtrise principal	2 435.76 €	250 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	2 151.72 €	220 €
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	241.56 €	50 €
	Adjoints techniques	2015.00 €	201.50 €
	Adjoint technique contractuel	1 000 €	100 €

Article 2

Tous les groupes d'emploi sont concernés par cette modification de versement du RIFSEEP.

Article 3

L'application de cette nouvelle disposition est applicable à partir du 31 octobre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

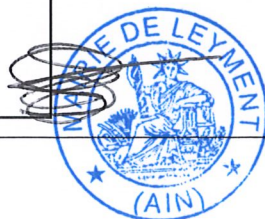
Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 001-210102133-20241018-2024_48-DE

Berser
Levrault



Le Maire

Lionel KLINGLER



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 30/10/2024



ID : 001-210102133-20241018-2024_48-DE

